



**UNE ÉLECTRICITÉ
SOLAIRE
ET MOÏNS CHÈRE
ARRIVE DANS
VOTRE IMMEUBLE.**

SunSud

**DE L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE ET MOINS CHÈRE
DANS VOTRE IMMEUBLE!**

**Le Projet SunSud bénéficie de l'appui
de la Commune de Saint-Gilles
et de l'aide financière
de Bruxelles Environnement.**



Le Projet SunSud se réalise en partenariat avec :

Les locataires du Foyer du Sud, invités à se regrouper dans le Comité SunSud, pour piloter le projet test.

Le Foyer du Sud qui intervient en tant que bailleur, fournisseur, d'énergie solaire et comme soutient de Citymine(d) et Energie Commune.

L'ASBL City Mine(d) qui vous accompagne jusqu'en 2023, pour répondre à toutes vos questions et pour organiser des ateliers thématiques.

L'ASBL Energie Commune qui accompagne durant 2 ans le Foyer du Sud, sur les aspects techniques et administratifs.

En décembre 2020, le Foyer du Sud a installé plus de cent panneaux solaires (photovoltaïques) sur la toiture de votre bâtiment. L'électricité solaire produite par ces panneaux est moins chère que celle du marché et surtout plus propre.

Vous avez la possibilité en tant que locataire de bénéficier de cette électricité grâce au projet SunSud.

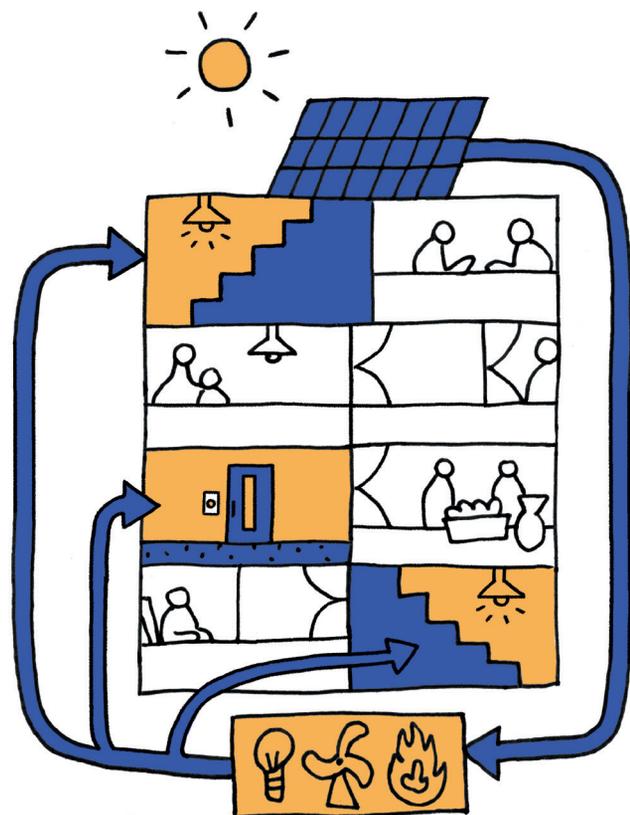
Ce projet est suivi par le comité SunSud qui représente les habitants de l'immeuble participant au partage de l'électricité solaire produite par les panneaux.

Il fait le lien avec le Foyer et donne forme au projet.

Après deux ans, le projet SunSud sera évalué.

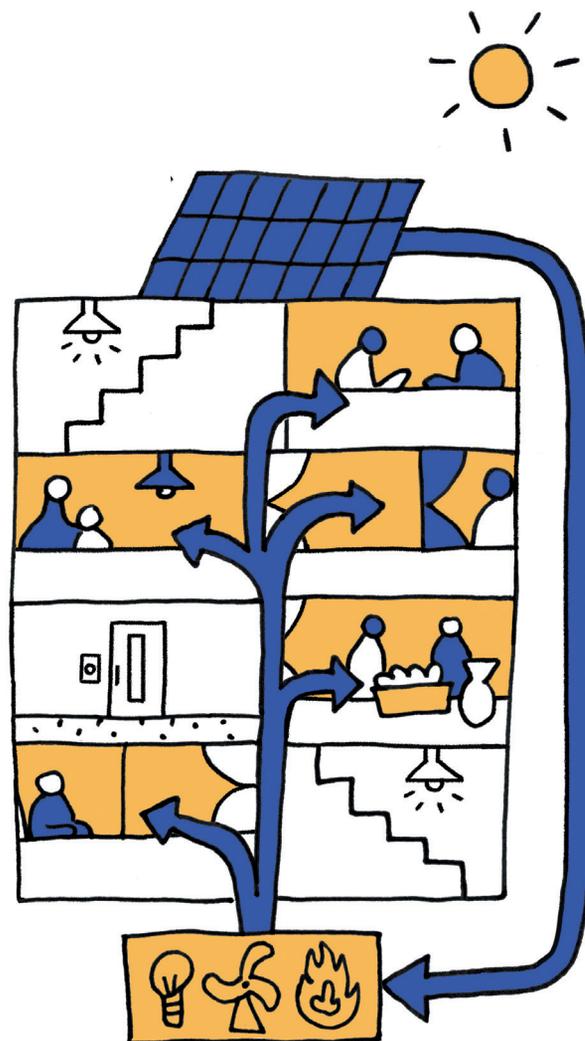
Tout ce qui a bien fonctionné servira d'exemple pour d'autres bâtiments et d'autres locataires dans toute la Région bruxelloise.

COMMENT PROFITER DE L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE DU FOYER ?



VOUS NE FAITES RIEN, VOUS EN PROFITEZ DÉJÀ ! COMMENT ?

Les frais de l'électricité utilisée dans les couloirs, halls, caves, ... (« les communs ») sont payés par tous les locataires. Le prix sera plus bas grâce aux panneaux solaires. Vous le constaterez sur le décompte des charges annuelles envoyé par le Foyer du Sud.



VOUS PRENEZ UN ABONNEMENT À L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE POUR VOTRE LOGEMENT !

L'électricité produite par les panneaux qui n'est pas utilisée dans les espaces communs pourra être distribuée vers votre compteur privé si vous devenez participant au projet.

INSCRIPTION

COMMENT S'INSCRIRE ?

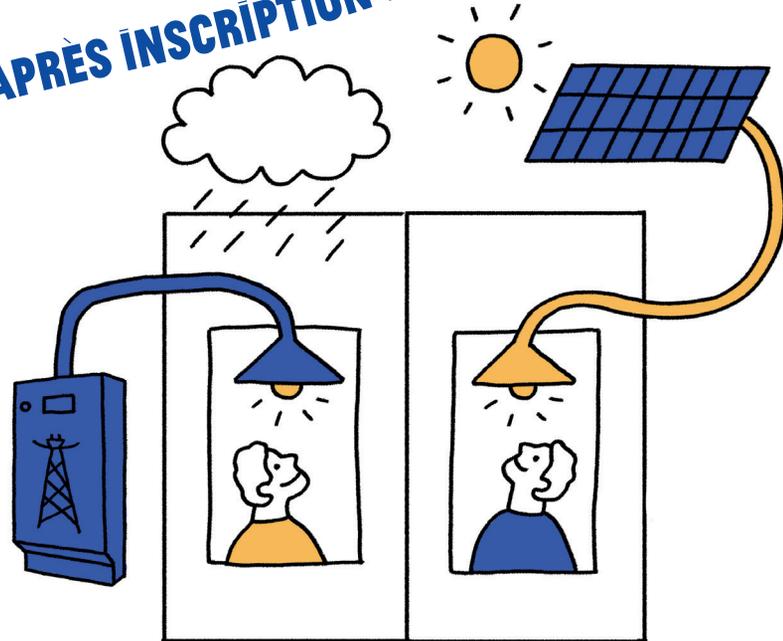
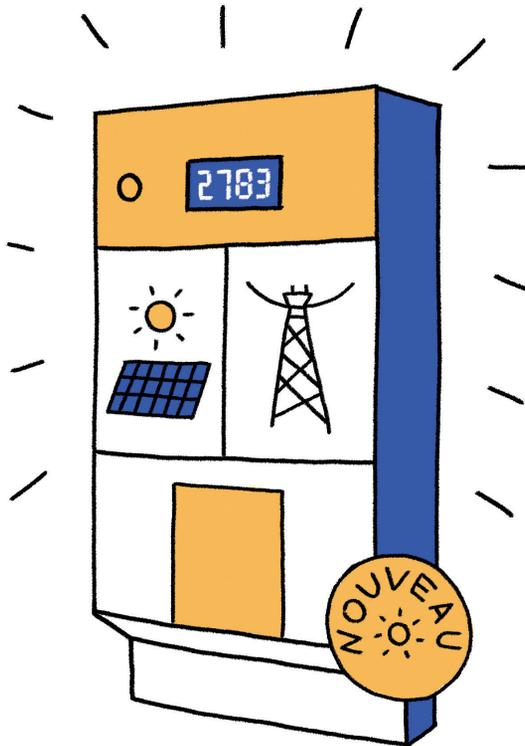
Il faudra signer une convention de participation avec le Foyer du Sud, producteur de l'électricité solaire et un document pour Sibelga, le gestionnaire de réseau.



Il n'y aura pas d'acompte à payer.

INSCRIVEZ-VOUS
PAR TÉLÉPHONE AU
T. 0496 32 54 88

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS INSCRIPTION ?



Sibelga, viendra remplacer votre compteur actuel dans la cave par un compteur communicant.

Cette intervention est GRATUITE !

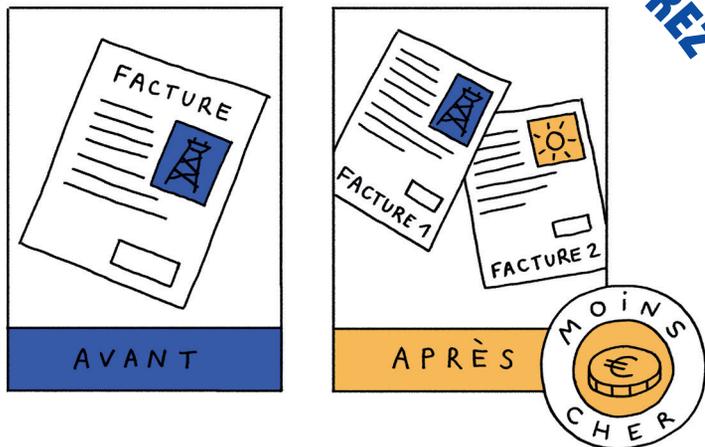
Ce nouveau compteur communique automatiquement à Sibelga une fois par jour la quantité d'électricité solaire que vous utilisez.

Dès qu'il y a du soleil, les panneaux solaires produisent de l'électricité. L'électricité utilisée à ce moment-là viendra en partie du toit de l'immeuble. Par contre, la nuit, et quand le ciel est très gris, votre électricité viendra de votre fournisseur [Engie, Total Energies (ancien Lampiris), Mega...].

TOUS LES MOIS, VOUS RECEVREZ

- Un bulletin d'information envoyé par le Foyer du Sud, qui indique votre utilisation mensuelle de l'électricité solaire.
- La facture d'acompte que votre fournisseur classique [Engie, Total Energies (ancien Lampiris), Mega...] continuera à vous envoyer.

UNE FOIS PAR AN, EN JANVIER VOUS RECEVREZ



- Une facture envoyée par le Foyer du Sud, afin de payer l'électricité solaire que vous avez consommée tout au long de l'année ;
- Une facture de régularisation de votre fournisseur.

ET SI JE VEUX ARRÊTER MA PARTICIPATION AU PROJET?



CONTACT
LOUNA LUCAS
T. 0490 47 89 71 OU
SUNSUD@FOYERDUSUD.BE

Si vous n'avez plus envie d'utiliser l'électricité moins chère produite par les panneaux solaires, vous pouvez vous désabonner simplement en contactant le Foyer du Sud. Cette désinscription a lieu une fois par an, à la fin de l'année. Vous serez alors désinscrit dès le mois de janvier de l'année suivante.

VOUS VOULEZ EN APPRENDRE PLUS SUR LE PROJET, SANS VOUS ENGAGER À Y PARTICIPER ?

VOUS AIMERIEZ VOUS IMPLIQUER DANS LE PROJET COLLECTIF SUNSUD ?

VEZ AUX ATELIERS ENERGIE!



**VOUS POUVEZ PARTICIPER
À PLUSIEURS ATELIERS POUR :**

- Comprendre votre facture
- Réduire votre usage d'électricité au jour le jour
- Utiliser au mieux vos appareils lorsque les panneaux produisent l'électricité solaire

**CONTACT
T. 0496 32 54 88**

REJOIGNEZ LE COMITÉ!

Si vous êtes abonné à l'énergie produite par le Foyer du Sud et que vous voulez participer activement à l'organisation du projet pilote, appelez le numéro du projet pour devenir membre du comité SunSud !

Les missions du comité sont :

- Communiquer entre les voisins et le Foyer du Sud
- Évaluer l'évolution du projet SunSud
- Organiser des rencontres ou des sessions d'information
- Gérer la tirelire collective

**CONTACT
NUMÉRO DU PROJET SUNSUD
T. 0496 32 54 88**



CHALLENGE !

**PLUS IL Y A
DE LOCATAIRES
ABONNÉS, PLUS
L'UTILISATION DE
L'ÉNERGIE SOLAIRE
EST OPTIMISÉE !**

CONTACT ET LIENS UTILES

f : SUN SUD

PROJET DE REDISTRIBUTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

T. 0496 32 54 88.

SUNSUD.C1060@GMAIL.COM

WWW.SUNSUD.BE